L'enseignement des mathématiques dans les écoles des ponts et chaussées de Langlois à Lorier siècle

Frédéric Lemoine
Université Paris-Ouest Nanterre la Défense
f.lemoine@u-paris10.fr

Gnosis, Revue d'histoire des sciences et de leurs interfaces, Dossier « Les mathématiques en France au XIXe siècle », sous la direction de Frédéric Brechenmacher, Hélène Gispert et Jean-Pierre Kahane, Paris, Éditions Ophrys, 2010, pp. 1-20.
ISSN : 1772-9890
DOI : 10.3406/gnosis.2010.1000

Le château de Bellevue, aux environs de Meudon, siège du Conseil général des ponts et chaussées, dessin de Jean-Pierre Lhuillier, 1788. Le château, construit par Mansart pour Louvois, fut acquis par le Conseil général des ponts et chaussées en 1775 pour y installer l'École des ponts et chaussées. Le corps des ponts et chaussées, qui avait été créé en 1716 par Daniel-Charles-Gabriel Trudaine, intendant des finances, pour former des ingénieurs civils, avait obtenu de Louis XV, en 1747, le droit de former ses propres ingénieurs, sur le modèle des écoles militaires. Le Conseil général des ponts et chaussées, qui était composé de quelques ingénieurs et de hauts fonctionnaires, avait pour mission de diriger les travaux publics et de proposer des lois et des règlements. Il était présidé par le contrôleur général des finances, ministre de tutelle, et comprenait des représentants des différents ministères concernés par les travaux publics (ministère de la Marine, ministère de la Guerre, ministère de l'Intérieur, ministère de la Maison du roi, ministère des Finances). Depuis 1716, le Conseil était présidé par Jean-Baptiste Fourcroy de Ramecourt, conseiller d'État, qui avait été le rapporteur de l'ordonnance de 1716 et qui avait été le premier directeur de l'École des ponts et chaussées. Le Conseil était composé de quelques ingénieurs et de hauts fonctionnaires, parmi lesquels Jean-Rodolphe Perronet, premier ingénieur du roi, qui avait été le directeur de l'École des ponts et chaussées de 1747 à 1765 et qui en était le directeur honoraire. Le Conseil était chargé de l'examen des projets de lois et de règlements, de l'examen des projets de travaux publics, de l'examen des projets de travaux publics, de l'examen des projets de travaux publics